

DELIBERATION
**Comité syndical du Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement
des déchets ménagers et assimilés de la Meuse**

nombre de membres : 13

quorum : 7

titulaires présents : 11

pouvoir : 0

ayant pris part à la

délibération : 11

date de la convocation :

28 avril 2026

SEANCE DU 12 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze mai à dix-huit heures trente, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Études et de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de réunion du site de Baleycourt, sous la présidence de Bertrand LE FRANCOIS

2026/05 N°14

Objet de la Délibération :
Désignation représentants
VOSGES TLC

Présents : MM M. GEIS, F. LEGRAND, J-P. CORVISIER, V. LOMBART, B. LE FRANCOIS, D. BRIZION, D. DIDELOT, D. MINUTO, J BETLER, G. ROUARD et P. DEHAND

Excusé : MMES J. ANTOINE et M-N BAUDIER, M. D. MINEBOIS

Suppléants présents : MM S LOISEAU, J-P COLIN, J-M BRENNER, P. MAGISSON et Y. JEANNEL

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Vu la délibération 2015/02 n°2 du 17 février 2015 relative à l'adhésion du SMET à la SEM VOSGES TLC,

Entendu l'exposé du Président,

Le Comité Syndical après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité,

DECIDE de renoncer au vote à bulletin secret,

DESIGNE M. Vincent LOMBART comme délégué pour représenter le SMET au conseil d'administration de VOSGES TLC,

CHARGE son Président de la mise en œuvre de cette décision et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

POUR COPIE CONFORME,

Le Président,

Bertrand LE FRANCOIS

